Image not found or type unknown

Divorce et partage avec un commerce en eurl

Par **passionmode**, le **05/08/2014** à **14:39**

bonjour, j ai crée mon commerce en Eurl il y a 3 ans, en procédure de séparation/divorce, mon conjoint a t il droit à la moitié de mon commerce? comment est ce évalué?mes bénéfices antérieurs sont ils considérés à intégrer la communauté?(nous sommes mariés sans contrat) car je les ai investis dans la société et mon conjoint me réclame des sommes antérieures(que je n'ai pas , évidemment!).
merci, de votre réponse
Cordialement,
LG

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés